
**Autorisation de signature de l'avenant de renouvellement du bail du
bâtiment A du site de Pleyel**

Délibération 2021-18

Vu l'article R 5322-11-11° du code de la santé publique ;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, autorise la Directrice générale à signer l'avenant de renouvellement du bail du bâtiment A, qui présente les caractéristiques suivantes :

- Location un ensemble immobilier constitué de deux bâtiments A1 et A2, d'un rez-de-chaussée et trois étages, pour une surface totale de 4 691 m², parties communes incluses et 42 emplacements de parkings extérieurs.
- Durée du bail : 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2021 pour finir le 30 juin 2030, avec la faculté, pour l'ANSM, de résilier le présent bail à l'expiration de chaque période triennale ;
- Montant annuel du loyer : 810.600 € HT et hors charges ;
- Montant provisionnel annuel des charges et taxes : 25.000 € HT de charges et 21.000 € HT pour les taxes.

Catherine de SALINS
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13 du Code de la santé publique, approbation un mois après réception des ministres chargés de la santé et du budget. En cas d'urgence, les ministres chargés de la santé et du budget peuvent autoriser l'exécution immédiate.

De : Magali RODDE
À : Sandrine GABOREL; Corinne CHARDAVOINE
Date : 28/06/2021
Objet : Transférer : Approbation expresse de la délibération 2021-18 du CA du 24 juin 2021
Pièces jointes : approbation ansm.pdf

>>>
De : BETHOUX David <david.bethoux@finances.gouv.fr>
À : Magali RODDE <Magali.RODDE@ansm.sante.fr>
CC : budget secretariat-sd3-sd6 <secretariat-sd3-sd6.budget@finances.gouv.fr>, L-BUDGET-DOSSIERS <L-BUDGET-DOSSIERS@finances.gouv.fr>
Date : 28/06/2021 14:41
Objet : Approbation expresse de la délibération 2021-18 du CA du 24 juin 2021

Bonjour

Je vous prie de trouver ci-joint l'approbation expresse de la direction du budget de la délibération 2021-18 présentée lors du dernier CA.

A votre disposition si besoin,

David Béthoux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le

TÉLÉDOC 275
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DES COMPTES
PUBLICS

Affaire suivie par David BETHOUX
Bureau 6BCS
Téléphone : 01 53 18 72 61
Courriel : david.béthoux@finances.gouv.fr

À Madame la présidente du conseil d'administration de
l'agence nationale de la sécurité du médicament et des
produits de santé

143/147, boulevard Anatole France
93285 SAINT DENIS cedex

N° DF-6BCS-21-5302

Objet : Approbation expresse de la délibération n°2021-18 relative à l'autorisation de signature de l'avenant de renouvellement du bail du bâtiment A du site Pleyel (Saint-Denis) de l'agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

Le conseil d'administration de l'ANSM qui s'est réuni le 24 juin 2021 a validé la délibération citée en objet. Cette délibération autorise la directrice de l'agence à signer un avenant de renouvellement au bail du bâtiment A du site Pleyel (Saint-Denis) qui arrive à échéance au 30 juin 2021.

Je vous rappelle que la procédure d'approbation expresse est dérogatoire aux modalités d'approbation des décisions du conseil d'administration prévues à l'article R. 5322-13 du code de la santé publique. Le recours à cette procédure doit donc rester exceptionnel.

Au vu des délais impartis, je vous confirme toutefois mon approbation de la délibération n° 2021-18.

Pour le ministre et par délégation
La sous-directrice chargée de la 6ème sous-
direction de la direction du budget

Marie CHANCHOLE



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de
la santé**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
SOUS-DIRECTION POLITIQUE DES PRODUITS DE SANTÉ
ET QUALITÉ DES PRATIQUES ET DES SOINS**

Dossier suivi par :

Guillem Fite

☎ : 01.40.56.68.92

guillem.fite@sante.gouv.fr

N° D-21-018818

Paris, le 25 juin 2021

NOTE

A l'attention de

**Madame la Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et
des produits de santé**

**OBJET : Approbation expresse d'une délibération du conseil d'administration de l'ANSM
du 24 juin 2021**

Le Conseil d'administration du 24 juin 2021 a approuvé la délibération 2021-18 relative à la signature du bail du bâtiment A de l'ANSM situé sur le site Pleyel (Saint-Denis).

Conformément aux dispositions de l'article R. 5322-13 du code de la santé publique j'approuve la délibération susmentionnée.

Hélène MONASSE

*La sous-directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins*

Hélène MONASSE